

Arts du spectacle (plusieurs cours)

RÉF | 1129

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Cette offre de formation est organisée dans le cadre de l'enseignement artistique à horaire réduit qui répond aux finalités suivantes (décret du 2 juin 1998, voir site de la Fédération Wallonie-Bruxelles) :

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

Programme

- Arts de la parole et du théâtre : art dramatique, déclamation, éloquence, diction orthophonie, théâtre
- Danse : danse classique, danse jazz, danse contemporaine

Certification(s) visée(s)

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (plusieurs types d'attestation sont délivrés)

Type de formation

[Enseignement secondaire artistique à horaire réduit](#)

ORGANISATION

Durée

Variable, selon la filière

Horaire

en soirée OU samedi en journée
au minimum une fois par semaine

Septembre

Début

Coût

221 € (plus de 18 ans) - Coût réduit : pour certains publics : 89 € ou gratuit -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

L'Enseignement artistique à horaire réduit est ouvert à tous (enfants et adultes). Un âge minimum peut être requis selon les domaines et les filières.

Connaître

Posséder, le cas échéant, les capacités artistiques requises pour intégrer le niveau d'enseignement souhaité.

Remarques

Les cours se composent comme suit :

A- Les cours de base. Ils comprennent 2 cycles de cours :

- 1) 1er cycle : - La filière de formation (2h/semaine)
- 2) 2ème cycle : - La filière de qualification (2h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un certificat

Les filières de formation et de qualification constituent le cycle d'études complet destiné à tous ceux dont l'objectif prioritaire est l'acquisition progressive d'une formation culturelle et artistique de base.

B- Les cours complémentaires. Optionnels ou obligatoires suivant les cas. Certains modules peuvent aussi être suivis indépendamment des cours de base.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez le site web de l'organisme pour vous informer des modalités d'inscription. Les inscriptions débutent en juin.

Organisme

Académie de Saint-Josse-ten-Noode

Place Quetelet 3

1210 Saint-Josse-ten-Noode

Tél: 02 219 23 80

<http://www.ecoles.cfwb.be/acadintercsjtn/default.htm>